

ACTE DE CANDIDATURE

Je soussigné(e) :

Demeurant :

Code Postal :

VILLE :

Adresse mail :

Licence 2024 N° :

Club :

Comité Régional :

Sexe (Cocher la case correspondante) :

Féminin

Masculin

Déclare être candidat(e) à l'élection du représentant des

Arbitres

Entraîneurs

Élus par ses pairs en date du 23 octobre 2024 qui siègera au sein du Comité Directeur élu pour la mandature 2024-2028.

Et à ce titre, avoir pris connaissance des incompatibilités suivantes :

Sont éligibles les personnes âgées d'au moins 16 ans au jour de l'élection et qui ne sont pas sous le coup d'une des incompatibilités citées ci-dessous ou d'une sanction disciplinaire qui ferait obstacle à leur candidature et qui, en outre, sont licenciées auprès de la Fédération et titulaires d'une qualification d'Arbitre national.

Ne peuvent être élus au Comité Directeur :

1° Les personnes faisant l'objet d'une interdiction de droit de vote ou d'éligibilité en vertu de l'article 131-26 du code pénal,

2° les personnes ayant déjà fait l'objet d'une condamnation pénale, en France ou à l'étranger, à raison de faits constituant un manquement à l'honneur, à la probité ou aux bonnes mœurs ou étant inscrites sur le Fichier National des personnes Interdites d'Acquisition et de Détention d'Armes (FINIADA),

3° Les personnes à l'encontre desquelles a été prononcée une sanction d'inéligibilité à temps en application du règlement disciplinaire de la Fédération.

Fait à

le

Signature

À retourner au plus tard le 07 octobre 2024 (cachet de la poste faisant foi) accompagné des pièces demandées à :

FFBT

14 rue Avaulée

92240 MALAKOFF

DÉCLARATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné(e)

NOM Prénom

Déclare être candidat(e) au poste de représentant des

Arbitres

Entraîneurs

Du Comité Directeur de la FFBT et à ce titre, ne pas être concerné(e) par les incompatibilités suivantes :

1° Les personnes faisant l'objet d'une interdiction de droit de vote ou d'éligibilité en vertu de l'article 131-26 du code pénal,

2° les personnes ayant déjà fait l'objet d'une condamnation pénale, en France ou à l'étranger, à raison de faits constituant un manquement à l'honneur, à la probité ou aux bonnes mœurs ou étant inscrites sur le Fichier National des personnes Interdites d'Acquisition et de Détention d'Armes (FINIADA),

3° Les personnes à l'encontre desquelles a été prononcée une sanction d'inéligibilité à temps en application du règlement disciplinaire de la Fédération.

4° Les personnes à l'encontre desquelles a été prononcée une sanction d'inéligibilité à temps en application du règlement disciplinaire de la Fédération.

Fait à

le

Signature :

Je joints à la présente un extrait de casier judiciaire (bulletin n° 3) datant de moins d'un mois à la date du dépôt de la candidature et, pour les personnes de nationalité étrangère, tout document équivalent délivré par les autorités du ou des pays dont elles sont ressortissantes.

Le document peut être obtenu gratuitement sur :

<https://casier-judiciaire.justice.gouv.fr/pages/accueil.xhtml>

Attention, certains sites non institutionnels (mais ressemblants) proposent ce service contre rémunération.